

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE SAMEDI 20 AVRIL 2024, À 10 h, À
LA SALLE DE RÉUNION.

Présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Madame Nathalie Troquet-Marsh	Conseillère # 5

Absentes :

Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Assiste également à la séance:
Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 10h05.

RÉSOLUTION N°046-04-2024
ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

- 1. Moment de réflexion;*
 - 2. Vérification des présences;*
 - 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
 - 4. Avis de vacance au poste de conseiller # 2;*
 - 5. Présidente d'élection;*
 - 6. Levée de l'assemblée.*
-
-

AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER # 2 : DÉPOSER

La directrice générale dépose au conseil municipal, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2, une lettre de madame Johanne Cormier reçu en date du 15 avril 2024, annonçant sa démission à titre de conseillère municipale au poste # 2.

La directrice générale constate donc la vacance du poste de conseiller # 2 et annonce qu'une élection partielle aura lieu le dimanche 16 juin 2024. La date du scrutin sera annoncée sur les différentes plateformes de communication de la municipalité.

RÉSOLUTION N°047-04-2024
PRÉSIDENTE D'ÉLECTION : ADOPTION

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** les membres du conseil recommandent à la Commission Municipale du Québec de nommer madame Marlène Blais comme Présidente d'élection pour les élections partielles du 16 juin prochain.*

RÉSOLUTION N°048-04-2024
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE la séance du conseil soit levée à 10h16.

Marlène Blais
Greffière-Trésorière-Adjointe

Léonard Labrie
Maire